



<p align="center">DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</p> <p align="center">POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS</p> <p align="center">Conseil syndical n°38 du : 14 juin 2023</p> <p align="center">Délibération n° : 2023.008</p> <p align="center">Page 1 sur 2</p>

Objet : POLITIQUES DE PAYS : Continuité de la mission Contrat de Relance et de Transition Écologique – Fonds vert ingénierie et mise en place d'un Volontariat Territorial en Administration

Par suite d'une convocation en date du 31 mai 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 14 juin 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Pouvoir Alice PRUD'HOMME	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>
Marie BAILLARD	Présente	Marcel CHAUD	<i>Absent</i>

Vu

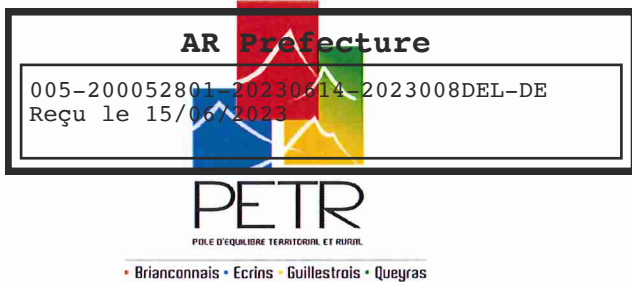
La circulaire n°6231/SG du 24/11/2020 portant sur l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

La délibération du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras n°2021.013 en date du 02 mars 2021 actant le portage par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras au nom des 3 EPCI qui le compose du Contrat de Relance et de Transition Écologique ;

L'enveloppe « Appui à l'ingénierie - FONDS VERT » dédiée à l'ingénierie d'animation et de planification pour l'élaboration ou la finalisation de leur stratégie de transition écologique, déclinée en plan d'action, tout particulièrement dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique ;

Le courrier n°11880225 de monsieur le Préfet des Hautes-Alpes notifiant au PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras l'octroi de 22 500 euros au titre du fonds vert ingénierie pour l'animation du contrat de relance et de transition écologique ;

Le dispositif Volontariat Territorial en Administration (VTA) mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de l'Agenda rural, dispositif porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à destination des territoires ruraux lancé en avril 2021 prolongé et réactualisé pour l'année 2023.



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°38 du : 14 juin 2023
Délibération n° : 2023.008
Page 2 sur 2

Objet : POLITIQUES DE PAYS : Continuité de la mission Contrat de Relance et de Transition Écologique – Fonds vert ingénierie et mise en place d'un Volontariat Territorial en Administration

CONSIDERANT

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras souhaite poursuivre la dynamique initiée par le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ;

Que sans financement de son ingénierie, le PETR ne peut mettre en place de poste d'animation du contrat ;

Que le budget 2023 du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras permet la mise en place d'une mission co-financée par l'État via le fonds vert ingénierie et un VTA à compter du 16 octobre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		7	
Pour	7	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras reprenne la mission d'animation du Contrat de Relance et de Transition Écologique dès le 16 octobre 2023 ;

Décide que le calendrier prévisionnel de la mission soit du 16 octobre 2023 au 31 décembre 2024 ;

Décide de dédier des moyens de fonctionnement à cette mission ;

Approuve le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges 1 Chef de projet CDD	45 000 €	Fonds vert ingénierie	22 500 €
Fonctionnement et équipement	4 000 €	VTA	15 000 €
Frais de déplacement	1 000 €	Autofinancement	12 500 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Valide l'octroi du fonds vert ingénierie pour un montant de 22 500 € ;

De valider et solliciter la mise en place d'un VTA à hauteur d'une subvention 15 000 euros ainsi que la mise à disposition du « coup de pouce sac-à-dos » à hauteur de 5 000 € ;

Autorise le Président, ou son représentant à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions, chartes d'engagement, actes ou partenariat en lien avec cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président
Pierre LEROY